

DECRET N° 2004-385 DU 12 JUILLET 2004

Portant ratification du Traité relatif au
projet du Gazoduc de l'Afrique de
l'Ouest, signé à Dakar le 31 janvier 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2004-16 du 08 juillet 2004 portant autorisation de ratification du Traité relatif au projet du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, signé à Dakar le 31 janvier 2003 ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

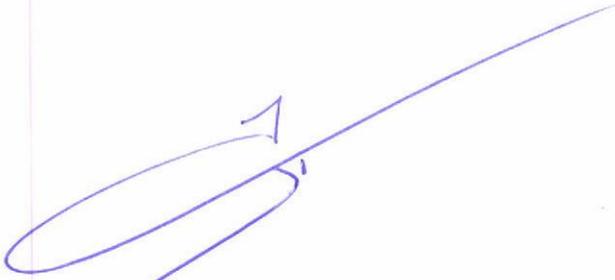
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié le traité relatif au projet du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, signé à Dakar le 31 janvier 2003 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Hydraulique,



Kamarou FASSASSI .-

Le Ministre chargé des Relations avec
les Institutions, la Société Civile et
et les Béninois de l'Extérieur,



Alain F. ADIHO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCRI-SCBE 4 MFE
4 MEMH 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 03 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.-